

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) CHIAP

### I- Désignation

L'organisme de formation, (CHIAP OF), situé Avenue des Tamaris – 13 616 AIX EN PROVENCE, fait partie intégrante du Centre Hospitalier Intercommunal Aix Pertuis. Il met en place des prestations de formation à destination des professionnels de santé.

### II- Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le CHIAP OF pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès du CHIAP OF implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### III- Conditions financières

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC. Le paiement est effectué après l'exécution de la prestation, à 30 jours après la réception de l'avis de somme à payer. Le recouvrement est assuré par la Trésorerie Hospitalière.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette démarche
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation.

### IV- Inscription

L'émission d'un contrat ou d'une convention ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis et bulletins d'inscription dûment renseignés, datés, signés et retournés au CHIAP OF ont valeur contractuelle.

### V- Attestation

A l'issue de la formation, une attestation de formation est établie en conformité avec les attendus de la formation.

### VI- Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [drh-formation@ch-aix.fr](mailto:drh-formation@ch-aix.fr)

Toute action de formation entamée par un stagiaire fait l'objet d'un paiement intégral, même si le stagiaire n'assiste pas en totalité à la formation à laquelle il a été inscrit.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, l'action de formation fait l'objet d'un paiement intégral, le stagiaire pourra terminer sa formation en suivant les modules manquants sur une autre session.

Il est possible de repousser l'inscription des stagiaires à une session de formation ultérieure, dûment planifiée avec le CHIAP OF.

Il est possible de remplacer un stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et le même niveau, après accord du CHIAP OF.

### VII- Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations en fonction de l'actualité, de la dynamique de groupe ou du niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### VIII- Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du CHIAP OF. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### IX- Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel communiquées par le client au CHIAP OF sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

### X- Satisfaction client - réclamations

Le responsable du CHIAP OF, traite les réclamations qui lui sont transmises par e-mail à l'adresse : [drh-formation@ch-aix.fr](mailto:drh-formation@ch-aix.fr)

### XI- Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le client et le Centre Hospitalier Intercommunal Aix Pertuis, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, le tribunal administratif de Marseille, sera seul compétent pour régler le litige.